



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Deuxième session ordinaire de 2005

28-30 septembre 2005

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### République islamique d'Afghanistan

##### *Résumé*

La Directrice générale présente pour examen et observations le projet de descriptif du programme relatif à la République islamique d'Afghanistan. Le Conseil d'administration est prié d'approuver le budget indicatif global pour la période 2006-2008, soit un montant de 41 397 000 dollars à financer au moyen de ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 126 000 000 de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2005/10

\*\* Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur l'extranet de l'UNICEF en octobre 2005, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006



## Données de base

(2003, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans) (2004) . . . . .	11,9
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	257
Insuffisance pondérale (% modérée et sévère) (1997) . . . . .	48
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2002) . . . . .	1 600
Taux d'inscription/de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire (% net garçons/filles) (2003/1993) . . . . .	67/40 42/15
Élèves du primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (1999) . . . . .	49
Accès à l'eau salubre (%) (2002) . . . . .	13
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) (fin 2003) . . . . .	–
Enfants qui travaillent (% , mineurs de 5 à 14 ans) . . . . .	8
RNB par habitant (dollars des États-Unis) . . . . .	<sup>a</sup>
Enfants d'un an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphthérie/coqueluche/tétanos (DCT3) (%) . . . . .	54
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole ( % ) . . . . .	50

a) 765 dollars ou moins.

## La situation des enfants et des femmes

1. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont le cadre de référence dont s'inspire ce programme de coopération, notamment pour l'analyse de la situation des enfants et des femmes et la formulation de mesures appropriées.

2. Même si plus de deux années de paix relative ont suscité beaucoup d'espoir et d'optimisme ainsi qu'une amélioration des conditions de vie des Afghans en général, y compris des enfants, la situation des enfants et des femmes demeure critique. Une analyse des liens de causalité a montré que les racines des problèmes touchant les femmes et les enfants étaient étroitement liées, essentiellement parce que les droits des femmes et des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation n'étaient pas respectés. Ces problèmes se manifestent par des taux de mortalité et de malnutrition élevés, un niveau d'éducation et de compétences généralement bas, en particulier chez les filles et les femmes, des mariages et des grossesses précoces, et un nombre considérable d'enfants vulnérables ayant besoin d'une protection spéciale. Leurs causes immédiates sont notamment l'insuffisance des services de base, la faiblesse des revenus des ménages, l'insécurité et la désagrégation des mécanismes de survie des familles. Ces causes sont attribuées à la prolongation du conflit, à la difficulté des conditions de vie, à la transformation et à la fragmentation des systèmes sociaux, à la faiblesse de l'économie et à la fréquence des catastrophes naturelles. Les pratiques culturelles traditionnelles et l'inégalité prononcée entre les sexes sont les causes fondamentales de cette situation.

3. Neuf femmes rurales sur dix accouchent à domicile, sans aucune assistance spécialisée et sans accès aux soins obstétricaux d'urgence essentiels, ce qui place l'Afghanistan parmi les pays ayant le taux de mortalité maternelle le plus élevé au monde. Près de 18 000 Afghanes meurent chaque année à l'issue de complications survenues durant la grossesse et l'accouchement. Le taux de mortalité infantile est de 140 pour 1000 naissances vivantes en général et, chez les moins de 5 ans, de 230 pour 1 000 naissances vivantes, à cause de la rougeole, de la diarrhée, des infections respiratoires aiguës, du paludisme et de la malnutrition. Environ 54 % des enfants souffrent de malnutrition chronique, 40 % présentent une insuffisance pondérale et 71 % des enfants et 65 % des femmes enceintes ont une carence en fer. Soixante-douze pour cent des enfants d'âge scolaire et 42 % des femmes souffrent d'une carence en iode. Moins de 30 % des bébés sont nourris exclusivement au lait maternel et plus des deux tiers ne reçoivent pas à temps l'alimentation complémentaire voulue. La diarrhée est courante chez environ 30 % des enfants de moins de 5 ans, et 51 enfants sur 1 000 mourront à cause de la diarrhée avant l'âge de 5 ans. Si le nombre de cas de poliomyélite confirmés est tombé de 27 en 2000 à 4 en 2004, la vaccination systématique contre les maladies évitables par la vaccination reste limitée dans tout le pays. Le tétanos néonatal entraîne un taux de mortalité de 10 pour 1 000 naissances vivantes et cause 10 000 morts évitables de nouveau-nés par an. Quelque 10 % des personnes vivant à moins de 1 500 mètres d'altitude sont contaminées par le parasite du paludisme.

4. L'accès à l'eau potable et à des fosses d'aisance est faible, surtout dans les zones rurales, y compris dans les écoles. Plus de 75 % des établissements scolaires n'ont pas de source d'eau potable et 80 % n'ont pas accès à des latrines. Quarante-vingt-deux pour cent de la population rurale et 67 % des citadins n'ont pas accès à l'eau potable. Dans le même temps, plus de 90 % de la population rurale et presque 70 % de la population urbaine n'ont pas accès à des équipements sanitaires. De manière générale, la pratique de l'hygiène personnelle est considérée comme extrêmement insuffisante.

5. Le taux d'inscription scolaire net, surtout pour les filles, a augmenté : environ 67 % des garçons et 40 % des filles âgés de 7 à 12 ans vont actuellement à l'école, contre 41 % des garçons et 13 % des filles en 2002. Pourtant, 45 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire (2 millions d'enfants) ne sont pas encore scolarisés. Une grande disparité entre les sexes continue de se refléter dans le taux net de scolarisation dans toutes les provinces, ce qui s'explique par le manque d'espace dans les classes, le faible niveau des enseignants et les réserves traditionnelles à l'égard de l'éducation des filles. Dans neuf provinces, plus de 80 % des filles ne sont pas scolarisées, ce taux atteignant le chiffre alarmant de 99 % dans deux autres provinces. En 2003, le taux d'alphabétisation des hommes était de 43 % et celui des femmes n'atteignait que 14 %, avec seulement 8 % des femmes rurales alphabétisées – un des taux les plus faibles du monde.

6. On estime qu'environ 8 000 mineurs sont associés aux forces combattantes. Entre 20 et 30 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire travaillent pour aider leur famille, pour la plupart à cause de l'extrême pauvreté. Beaucoup d'enfants qui travaillent s'exposent à des violences et à des dangers considérables, de même que les jeunes filles employées comme aides-ménagères. Compte tenu du danger que continuent de poser les mines terrestres et les munitions non explosées, les enfants courent encore de grands risques d'être blessés ou tués. Les cas d'enlèvement, de trafic et de traite d'enfants seraient aussi en augmentation. En

2003, 106 cas d'enlèvement ont été enregistrés. À une exception près, il s'agissait de garçons, dont les deux tiers environ avaient moins de 15 ans. Malgré quelques progrès, l'enregistrement des naissances n'étant pas systématique, seule l'identité de quelques enfants est protégée. À cause des pressions économiques et de l'affaiblissement des mécanismes de survie traditionnels comme la famille élargie, les « orphelins économiques » courent le risque d'être placés dans des institutions ou de devenir des victimes de la traite et de la violence.

7. Bien que les taux de prévalence du VIH soient estimés comme étant très bas en Afghanistan, l'absence d'un système de surveillance pourrait bien masquer une épidémie grave et croissante dans certaines régions du pays, liée principalement à un comportement à haut risque et à des facteurs de vulnérabilité. L'Afghanistan possède tous les facteurs de base susceptibles d'aggraver une épidémie du VIH : pauvreté généralisée, taux d'alphabétisation et niveau d'instruction faibles, disparités économiques, inégalité entre les sexes et discrimination à l'égard des femmes généralisées, nombre considérable de personnes itinérantes et accès limité aux services de santé de base, tout cela étant aggravé par une méconnaissance générale du VIH/sida et de ses conséquences, à tous les niveaux de la société.

## **Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure (2003-2005)**

### **Principaux résultats obtenus**

8. La République islamique d'Afghanistan a pleinement approuvé la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, et a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le Gouvernement afghan a émis un décret fixant à 22 ans l'âge minimal de recrutement dans la nouvelle armée nationale afghane.

9. Le Ministère du travail et des affaires sociales a décidé de ne plus créer de nouveaux orphelinats et adopté une politique de désinstitutionalisation en faveur des enfants privés du soin parental. Un code des mineurs a été achevé et un plan d'action national pour la lutte contre la traite des enfants a été définitivement mis au point.

10. Les campagnes de vaccination contre la rougeole et la poliomyélite ont bénéficié à 6,4 millions d'enfants et contribué largement à réduire la mortalité infantile et celle des moins de 5 ans. Une campagne nationale de vaccination contre le tétanos maternel et néonatal a profité à près de 3 millions de femmes en âge de procréer. Dix usines d'iodation du sel capables de répondre aux besoins de toute la population ont été aménagées dans l'espoir de mettre fin aux troubles de la carence en iode.

11. Selon les estimations, 4,7 millions d'enfants d'âge scolaire, dont 400 000 filles, ont été inscrits à l'école primaire et 72 000 filles non scolarisées ont bénéficié de cours d'apprentissage accéléré. Le Ministère de l'éducation a élaboré un nouveau programme d'enseignement, qui est déjà en place pour les quatre premières années du primaire et sera complété en 2005 pour les autres années. Une

formation rapide en cours d'emploi a été octroyée aux 52 000 enseignants du primaire dans les arts de la langue, la pédagogie et la sensibilisation aux mines terrestres. Environ 1,1 million d'élèves ont un meilleur accès à des installations d'eau potable et à des latrines sanitaires. Dans les écoles, 2 200 fontaines et 1 073 latrines de six compartiments chacune ont été construites. Les incidences de ces activités sur l'éducation se reflètent dans l'accroissement du nombre d'élèves, l'amélioration rapide de l'aptitude à l'apprentissage des enfants ayant manqué plusieurs années d'école, et les progrès notables observés dans la manière d'enseigner des personnes ayant reçu la formation en cours d'emploi.

12. Les institutions et les chefs religieux ayant encore une très grande influence sur les familles et les communautés, 75 000 chefs religieux locaux ont été sensibilisés à la question de l'éducation des filles, des droits de l'enfant, de la santé et de la nutrition, du VIH/sida, de l'eau et de l'assainissement et de la protection des enfants.

13. Plus de 3 700 anciens enfants soldats ont été démobilisés dans le cadre d'une initiative menée par le Gouvernement en collaboration avec les collectivités locales, et la réinsertion de plus de 8 000 anciens enfants soldats et enfants non scolarisés se poursuit. L'enregistrement des naissances, effectué dans le cadre des campagnes de vaccination, a atteint 95 % de tous les enfants de moins d'un an en 2003. Les activités de sensibilisation aux risques des mines ont contribué à réduire le nombre des victimes de mines et de munitions non explosées de 350 par mois en 2002 à 100 par mois en 2004. Une assistance a été fournie à 1 100 familles touchées par des catastrophes naturelles. À peu près 120 000 personnes déplacées en Afghanistan et 400 000 enfants rentrés chez eux ont été aidés en 2003. Par ailleurs, la construction de 1 000 nouveaux points d'eau a assuré l'accès à l'eau potable à 500 000 personnes rapatriées chez elles ou déplacées en Afghanistan.

14. Faute de données nationales fiables, actualisées et désagrégées permettant de mesurer les progrès réalisés, l'UNICEF a appuyé une enquête en grappes à indicateurs multiples menée par le Gouvernement en 2003 et portant sur 21 000 ménages. Les résultats de cette enquête ont été en grande partie utilisés comme données de base primaires pour le bilan commun de pays et d'autres activités d'évaluation, de planification et de suivi ciblées menées par des homologues gouvernementaux, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des donateurs. L'UNICEF, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, aide actuellement les autorités nationales à se servir du logiciel *DevInfo* pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

### **Enseignements tirés**

15. L'évaluation du programme de pays et l'examen à mi-parcours ont permis de tirer plusieurs enseignements. Le programme de coopération avec les pays pour 2003-2005 a répondu aux besoins immédiats des enfants et des femmes et relancé les capacités nationales et l'appareil de l'État. L'appui aux programmes locaux devrait se poursuivre mais il devrait être intégré dans des systèmes durables faisant participer davantage les pouvoirs publics et les collectivités.

16. Les campagnes menées dans les domaines de la santé et de l'éducation ont été fructueuses dans un environnement où il n'existe pas d'institutions et où il faut

d'urgence atteindre de larges populations laissées pour compte. Si ces campagnes seront encore nécessaires dans certains domaines, il faudrait faire une transition vers la promotion de structures et de systèmes nationaux durables mettant l'accent sur les partenariats pour obtenir des résultats à grande échelle et créer des capacités nationales au sein des structures institutionnelles, à tous les niveaux.

17. L'UNICEF devrait étudier les possibilités d'une plus grande collaboration avec d'autres partenaires et d'une programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies. Par ailleurs, sa présence au niveau des provinces et sa bonne collaboration avec ses homologues au niveau des provinces est essentielle pour assurer la prestation efficace des services et le suivi intégré des activités.

18. Les activités de communication ont sensibilisé les communautés à des services qui étaient nouveaux pour la plupart, comme l'éducation des filles et l'éducation en matière d'hygiène dans les écoles. Il faut s'employer davantage à ce que les communautés demandent des services et exigent la protection des enfants, et cela par le biais de l'information et de la communication. Ainsi, les communautés seront partie prenante dans la prestation des services et l'État jouera un rôle de facilitateur.

## **Programme de pays, 2006-2008**

### **Tableau budgétaire récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Éducation de base et égalité entre les sexes	8 589	35 340	<b>43 929</b>
Santé et nutrition	6 693	26 775	<b>33 468</b>
Eau et assainissement du milieu	4 935	21 420	<b>26 355</b>
Protection de l'enfant	3 165	10 710	<b>13 875</b>
Plaidoyer et communication	2 406	7 500	<b>9 906</b>
Planification, suivi et évaluation	1 567	6 600	<b>8 167</b>
Coûts intersectoriels	14 042	17 655	<b>31 697</b>
<b>Total</b>	<b>41 397</b>	<b>126 000</b>	<b>167 397</b>

## **Élaboration du programme**

19. Le programme de coopération entre l'UNICEF et la République islamique d'Afghanistan a été élaboré compte tenu des recommandations faites dans le cadre de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation du programme de pays, du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006-2008 et du projet de plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009. Le Gouvernement afghan n'a pas encore présenté son rapport au Comité des droits de l'enfant et il n'y a donc aucune recommandation à examiner. Le PNUAD, fondé sur les priorités du Gouvernement, est dirigé par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Une réunion consacrée à l'élaboration d'une stratégie commune, à laquelle ont participé l'équipe de pays des Nations Unies, les ministères d'exécution, les donateurs et la société

civile, s'est tenue sous l'égide de la MANUA et du Ministère des finances. Le PNUAD, ainsi que les résultats du programme de pays, ont été approuvés par le Cabinet. En mars 2005, l'UNICEF et ses partenaires ont effectué une analyse des liens de causalité concernant les problèmes repérés dans le bilan commun de pays et ont arrêté les objectifs et les résultats stratégiques du nouveau programme de pays. L'incidence sur l'environnement n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation spécifique, aucune question importante n'est prévue à ce sujet. En avril, une série de nouvelles consultations ont été menées avec les ministères, les organismes du système des Nations Unies et les donateurs afin de faciliter la planification des stratégies.

## **Objectifs, principaux résultats et stratégies**

20. L'objectif général du programme de pays est de créer un climat propice à la réalisation des droits des enfants et des femmes à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Les résultats attendus du PNUAD pour 2006-2008 s'ajouteront aux actions menées au plan national pour atteindre les résultats stratégiques suivants : a) diminution de 22 % du taux de mortalité chez les moins de 5 ans d'ici à la fin de 2008; b) diminution de 25 % du taux de mortalité maternelle d'ici à la fin de 2008; baisse de la malnutrition chez les enfants et les femmes (élimination presque totale des troubles liés à la carence en iode, et diminution de 30 % de l'insuffisance pondérale chez les moins de 3 ans et de 30 % de l'anémie chez les enfants et les femmes); c) augmentation de 50 % du taux d'alphabétisation chez les femmes de 15 à 49 ans et augmentation de 20 % du taux de scolarisation des filles dans le primaire d'ici à la fin de 2008; d) 3 millions d'enfants et de jeunes dotés des compétences, des connaissances et de l'assurance nécessaires pour gérer les difficultés de la vie; e) plus grande sensibilisation à la question du VIH/sida au niveau national; f) augmentation de 20 % de l'accès durable à l'eau potable et à des installations d'assainissement améliorées et permanentes; g) renforcement de la capacité nationale de surveiller et de signaler les violations des droits de l'enfant, y compris collaboration avec les États voisins; h) renforcement de la capacité nationale de se préparer et de réagir rapidement dans les situations d'urgence pour atténuer les souffrances et réduire les mauvais traitements et les pertes en vie humaine associés à des crises soudaines.

21. Les adolescents et les jeunes, notamment les filles et les femmes, seront encouragés, pour devenir plus autonome, à participer davantage à la prestation des services de base sur le plan local, aux structures de gouvernance dans les provinces et à la prise de décisions au niveau central. Ils seront également encouragés à prendre part à des projets d'alphabétisation et d'éducation sur les réalités de la vie. Grâce aux activités de plaidoyer, à la diffusion d'informations et à la mobilisation sociale, le programme visera, en collaboration avec ses partenaires, à encourager une modification des politiques, des législations et des pratiques traditionnelles, l'accent étant mis sur l'évolution des comportements au sein des communautés. Un appui technique sera fourni aux pouvoirs publiques en matière d'élaboration des politiques pour faciliter la coopération et l'échange de données d'expérience avec d'autres pays.

22. Le programme de pays, qui porte sur 34 provinces afghanes, appuie la prestation des services de base et le renforcement des capacités aux niveaux local, des districts et des provinces par le biais d'accords avec les comités de développement des provinces. L'exécution des projets se fera à l'échelon local et

des indicateurs précis permettront de déterminer les actions prioritaires. Les composantes locales concernant la protection de l'enfant, l'eau et l'assainissement, contribueront aux résultats dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation de base et de l'égalité entre les sexes. Compte tenu des disparités géographiques reflétées par les principaux indicateurs sociaux, certaines provinces bénéficieront d'interventions accélérées dans les domaines de la santé et de l'éducation.

23. Le programme de pays renforcera les systèmes de suivi et d'évaluation aux niveaux national, local et des provinces pour mieux cibler les interventions et en mesurer l'efficacité, notamment grâce à sa présence dans les provinces. Un appui sera fourni au Gouvernement pour l'aider à renforcer sa capacité de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et en matière d'analyse des politiques à tous les niveaux, l'accent étant mis sur l'initiative appuyée par l'UNICEF intitulée « Issue and Policy Impact Analysis ». Les groupes de travail thématiques intersectoriels auront pour objectif de réaliser des synergies entre les programmes.

### **Lien avec les priorités nationales et le PNUAD**

24. L'objectif et les résultats du programme de pays reposent sur le PNUAD pour 2006-2008, dans lequel l'ONU s'engage à œuvrer pour la sécurité humaine et la consolidation de la paix conformément aux priorités et aux besoins du pays. Le programme s'inspire de la Déclaration du Millénaire ainsi que du cadre de développement national, du document stratégique intitulé « Assurer l'avenir de l'Afghanistan », et des priorités sociales pertinentes. Le Plan-cadre a traduit tous ces éléments en un cadre opérationnel commun pour des activités de développement, autour duquel les organismes des Nations Unies, y compris l'UNICEF, ont formulé leurs activités et leurs résultats pour 2006-2008. Quatre domaines de coopération interdépendants ont été définis : gouvernance, primauté du droit et droits de l'homme; moyens de subsistance durables; santé et éducation; environnement et ressources naturelles. Le Forum de développement de l'Afghanistan, organisé par le Gouvernement en avril 2005 sous l'égide du Président de l'Afghanistan et avec la participation de représentants du Gouvernement, de l'Organisation des Nations Unies, de donateurs et de pays voisins, a fourni plusieurs notes d'orientation sur les politiques en faveur des pauvres et le développement social conforme au PNUAD.

### **Liens avec les priorités internationales**

25. Les résultats escomptés du programme de pays consisteront à appuyer la détermination du Gouvernement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants » et du Plan stratégique à moyen terme (PSMT). Le Gouvernement a en outre adopté des démarches en faveur des pauvres concernant le développement économique et la protection sociale. S'agissant de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), le programme de pays accordera plus d'attention aux questions relatives à l'eau tout en s'efforçant de faire participer les femmes aux activités de développement menées dans ce domaine et de favoriser la coopération à tous les niveaux afin d'atteindre, en matière



d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les objectifs du Millénaire pour le développement, du Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21.

## Composantes du programme

26. Le bien-être des femmes et des enfants sera abordé dans une optique axée sur les droits dans le cadre de quatre programmes sectoriels et de deux programmes plurisectoriels.

27. **Éducation de base et égalité entre les sexes.** Le programme vise à réduire les disparités entre garçons et filles dans l'éducation de base, à améliorer la qualité de l'éducation pour tous les enfants et à promouvoir l'alphabétisation des femmes. Au niveau national, il aidera le Gouvernement à mettre en place un système global de formation des enseignants du primaire. Il comportera des stratégies visant à accroître le nombre de femmes enseignantes, ce qui a pour effet avéré d'augmenter le taux de scolarisation et le taux de fréquentation scolaire des filles. Le nouveau système permettra de revoir la manière dont les résultats scolaires sont évalués, de mettre au point des manuels pour l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire et d'établir un plan directeur en vue de la mise en place d'écoles adaptées aux enfants.

28. Le programme aidera le Gouvernement à améliorer la formulation des politiques ayant trait à l'éducation des filles, à réduire les disparités entre garçons et filles et à promouvoir l'adoption de démarches axées sur les besoins des enfants. Il aidera en outre à améliorer les systèmes de gestion et d'information.

29. En vue de faciliter l'accès à l'éducation, les collectivités seront encouragées à offrir des possibilités d'instruction adaptées pour les filles non scolarisées. Des liens seront établis avec le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement en vue d'assurer aux filles un accès à l'eau salubre, à des services d'assainissement et à une éducation en matière d'hygiène. Des fournitures scolaires seront fournies aux élèves dans les écoles primaires, la préférence étant donnée aux filles. Des liens seront établis avec d'autres programmes de l'UNICEF en vue de mettre en place des mécanismes pour signaler les violations des droits des enfants à l'échelon local. Des cours d'apprentissage accéléré seront offerts aux filles non scolarisées qui ont dépassé l'âge d'être scolarisées en vue de faciliter leur intégration dans le système d'enseignement de type scolaire. Le programme aidera le Gouvernement à organiser des classes d'alphabétisation à l'intention des femmes adultes et à améliorer sa capacité de planifier, gérer et suivre l'exécution de ces programmes.

30. Dans les situations d'urgence, des espaces d'apprentissage temporaires seront mis en place, des matériels d'enseignement et d'apprentissage seront fournis, des activités récréatives seront organisées et l'enseignement primaire sera rétabli ou introduit.

31. **Santé et nutrition.** Le programme vise à réduire la mortalité infantile, juvénile, maternelle et néonatale en transposant à une plus grande échelle un ensemble d'interventions efficaces portant sur la mère et sur la survie et la croissance de l'enfant et en encourageant la prestation de soins par la famille et la collectivité. En vue d'améliorer sensiblement la couverture vaccinale, une plus grande attention sera accordée à l'extension des services de vaccination systématique, des liens plus étroits étant établis avec les domaines d'intervention

existants dans les domaines de la santé et de la nutrition, notamment la prévention de la carence en fer, de l'anémie, de l'avitaminose A et d'autres carences en micronutriments. Le programme permettra aussi de continuer à financer des activités de vaccination supplémentaires pour contribuer à éradiquer la poliomyélite, à endiguer la rougeole et à éliminer le tétanos maternel et néonatal. Afin de réduire le risque d'infection par le VIH/sida, on mettra en outre l'accent sur la sécurité des injections, la dispense d'informations à l'intention des adolescentes et des femmes, la sécurité des stocks de sang et la prévention de la transmission de la maladie des parents à l'enfant.

32. Au niveau des provinces, divers projets seront mis en place : gestion intégrée des maladies de l'enfant, promotion de l'utilisation de moustiquaires traitées aux insecticides pour lutter contre le paludisme, promotion de l'allaitement des nourrissons jusqu'à six mois et suivi nutritionnel et alimentation thérapeutique des jeunes enfants. On s'attachera à suivre le passage de la prégrossesse à la grossesse et à l'allaitement pour les femmes et à veiller à la santé et au bien-être des enfants âgés de moins de 5 ans. Une campagne active sera menée à tous les niveaux en vue d'améliorer les soins obstétricaux d'urgence, et de nouveaux modèles seront élaborés aux fins du lancement d'initiatives locales pour une maternité sans risques; les interventions efficaces seront étendues.

33. Des liens seront établis avec d'autres secteurs et un ambitieux programme de santé sera mis en œuvre dans les écoles. Il comportera des cours d'éducation en matière d'hygiène, l'acquisition de connaissances pratiques axées sur la prévention du VIH/sida et de la toxicomanie et la distribution de suppléments de multimicronutriments.

34. La préparation aux situations d'urgence fera l'objet d'une coopération avec les autorités locales et d'autres intervenants. Les capacités techniques seront renforcées, des outils seront mis au point et des directives élaborées pour l'évaluation des situations d'urgence, les interventions et le suivi. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé publique et d'autres intervenants à prendre des mesures en vue de traiter et de prévenir les cas de malnutrition grave ou modérée dans les situations d'urgence, à coordonner les interventions, à mener les enquêtes nécessaires et à assurer une surveillance et l'achat d'approvisionnements.

35. **Eau et assainissement.** Le programme vise à améliorer l'accès à l'eau salubre et à des équipements sanitaires adéquats, l'accent étant clairement mis sur la pérennité des services. Les écoles et les dispensaires seront utilisés comme points d'ancrage au niveau des localités, le programme devant contribuer à améliorer la santé des enfants et des femmes, à remettre en état les écoles et à accroître le taux de scolarisation des filles dans le primaire.

36. Au niveau national, on s'attachera en priorité à aider les pouvoirs publics à élaborer des politiques et des stratégies sectorielles visant à confier aux collectivités la responsabilité du fonctionnement et du maintien des services et des infrastructures. Dans les différentes régions, la prestation de services sera complétée par des cours d'éducation en matière d'hygiène dans les écoles et les dispensaires ainsi que par des campagnes de sensibilisation destinées à encourager une modification des comportements. Pour veiller à ce que les services répondent aux besoins des usagers et qu'ils soient accessibles aux jeunes filles et autres groupes vulnérables, la participation de la population, en particulier des adolescentes et des femmes, sera encouragée.

37. Le programme, qui permettra de financer des systèmes de surveillance du choléra et d'autres maladies liées à l'eau et à l'assainissement, servira d'apport au plan national de préparation aux situations d'urgence. Dans les situations d'urgence, l'accent sera mis sur l'approvisionnement en eau potable et en matériels connexes et sur la diffusion de messages essentiels concernant l'hygiène. Une aide sera en outre fournie pour la construction de latrines, qui permettront ainsi aux femmes et aux filles de préserver leur intimité et leur dignité et de se protéger.

38. **Protection des enfants.** Le projet vise à protéger les enfants contre la violence, l'exploitation et les abus et à veiller à ce que les droits de tous les enfants à la santé, à l'éducation et au bien-être soient respectés dans tous les domaines d'activité du programme de pays, de même que dans le cadre des programmes mis en œuvre par d'autres organismes. Des conseils techniques relatifs à la justice pour mineurs seront dispensés aux intervenants d'organismes homologues qui s'emploient à rétablir l'état de droit. On déterminera, en consultation étroite avec tous les acteurs du développement, l'assistance qui devra être fournie à la Commission afghane indépendante des droits de l'homme pour l'aider à surveiller les violations des droits des enfants et l'appuyer dans son rôle de médiateur en cas de violations de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des liens seront établis avec d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation pour veiller à ce que la protection des enfants soit intégrée dans toutes les activités.

39. Des activités de plaidoyer seront menées auprès du Gouvernement et une assistance technique lui sera fournie pour l'aider à élaborer et à appliquer des cadres juridiques, des plans directeurs et des cadres réglementaires, des travaux de recherche, une législation et des directives opérationnelles en vue d'offrir une protection aux enfants et aux femmes se trouvant dans une situation précaire. Une assistance sera en outre apportée au titre des activités de sensibilisation au danger posé par les mines, dont l'exécution sera confiée au Programme de lutte antimines en Afghanistan.

40. On encouragera en outre l'adoption de mesures visant à éliminer la traite, le travail forcé et la mise en servitude des enfants et à lutter contre les violences physiques et psychologiques auxquelles ceux-ci sont soumis. La surveillance et la dénonciation des violations des droits des enfants seront facilitées grâce à mise en place de mécanismes à l'échelle des collectivités. Dans le cadre du programme par région, l'attention sera accordée aux adolescents, en particulier aux filles, en vue de les doter des connaissances voulues pour éviter l'exploitation et les abus. À tous les niveaux, le programme aidera les pouvoirs publics à établir un système national d'enregistrement des naissances et des décès, ce qui contribuera à améliorer la planification nationale. Le programme contribuera en outre au lancement de campagnes destinées à informer la population sur les conséquences des mariages des mineurs et des grossesses précoces.

41. Dans les situations d'urgence, on encouragera l'adoption de mesures visant à empêcher que les enfants ne soient séparés de ceux qui en ont la garde et à poursuivre les activités d'identification, d'enregistrement et de réunification des enfants. L'accent sera mis sur la prévention des abus sexuels et de l'exploitation des enfants et sur la prestation de soins psychosociaux à l'intention des victimes et de ceux qui souffrent de traumatismes.

42. **Plaidoyer et communication.** Le programme doit contribuer à faire davantage connaître les droits des enfants et des femmes et à assurer le respect de ces droits. Il

aidera le Gouvernement à satisfaire aux exigences des conventions internationales et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Au niveau national, la participation active des médias sera encouragée pour promouvoir le lancement de campagnes publiques de mobilisation et d'information sur les priorités du programme de pays.

43. Les stratégies de communication devront aboutir à des résultats précis en matière de comportements pour atteindre les priorités fixées. Les responsables communautaires et religieux, ainsi que d'autres communicateurs éprouvés, seront mobilisés pour servir d'intermédiaires au niveau local et convaincre la population d'adopter des comportements positifs, faciliter l'accès à l'information et encourager la demande pour des services au niveau de tous les programmes. Une aide sera apportée aux pouvoirs publics dans l'action qu'ils mènent pour lutter contre le VIH/sida à l'échelle nationale, une attention particulière étant accordée à la prévention chez les adolescents. L'accent sera en outre mis sur l'acquisition de connaissances pratiques pour les enfants non scolarisés et d'autres groupes vulnérables. Une stratégie importante consistera à donner aux adolescents et aux jeunes les moyens d'agir en tant que forces du changement social, en encourageant le développement de leur capacité de prendre des initiatives dans les domaines des droits de l'enfant et de la santé, notamment pour ce qui est de la sensibilisation au VIH/sida et de la prévention de la maladie.

44. Dans les situations d'urgence, le programme visera à faciliter la collecte et le partage de l'information entre les enfants touchés et leur famille. Les médias locaux et internationaux sensibiliseront l'opinion aux besoins des enfants et des femmes en vue de mobiliser des ressources et diffuseront des messages auprès des enfants touchés et des familles sur les moyens d'accéder aux services et aux approvisionnements nécessaires et sur les pratiques à adopter pour veiller au maintien de la santé et de l'hygiène et pour réduire les risques.

#### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

45. Le suivi sera réalisé à deux niveaux : a) suivi des stratégies et des objectifs nationaux de développement des objectifs du Millénaire pour le développement et de la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme (PSMT); et b) suivi et évaluation du programme. Le suivi de la réalisation des objectifs sera assuré par le Gouvernement au moyen de la base de données *DevInfo*, en association avec les ministères d'exécution, un mécanisme intersectoriel étant prévu pour le suivi et la coordination. Le programme de pays visera, à travers le Projet commun des Nations Unies sur *DevInfo*, à renforcer les capacités nationales de suivi des indicateurs sur les femmes et les enfants et à améliorer les systèmes d'information aux niveaux national et sous-national, en consolidant le rôle de l'UNICEF en tant que centre de connaissances sur les enfants. Il aidera en outre le Gouvernement à surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

46. L'analyse du cadre logique servira de base pour définir les activités de planification et de suivi. L'évaluation des résultats à l'aune des indicateurs de programme et de gestion sera réalisée grâce à l'équipe de gestion de pays, aux examens internes du programme, aux examens annuels, aux visites périodiques sur le terrain et à la collecte et l'analyse des données. De plus, le Plan intégré de suivi et d'évaluation fournira des renseignements sur les principales études et évaluations, le

renforcement des capacités, les résultats obtenus et les liens avec les partenaires, et il servira de base pour l'approbation et la conduite de toutes les enquêtes et évaluations.

47. Les liens avec le terrain seront resserrés grâce à plusieurs outils de formation et de suivi : a) un système de suivi sur place s'appuyant sur un assistant numérique personnel aux fins de la collecte de données à l'échelon local et de l'enregistrement des progrès accomplis dans l'exécution des projets financés par l'UNICEF; b) un système d'information mensuel sur la réalisation des produits par les bureaux au niveau des provinces; et c) une base de données en vue d'assurer le suivi des principaux résultats et des recommandations faites lors des visites de contrôle.

48. En collaboration avec le Ministère des finances, le Ministère des affaires étrangères assurera la coordination de la planification et de l'exécution du programme de pays par l'intermédiaire d'un comité national commun de coordination et, au niveau des provinces, par l'intermédiaire des comités de développement des provinces. L'équipe de gestion de pays de l'UNICEF tirera parti de l'appui apporté par le personnel sectoriel et le personnel des bureaux extérieurs pour améliorer la collaboration et la gestion intersectorielles.

### **Principaux partenariats**

49. Conformément au PNUAD, l'UNICEF collaborera étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies à la réalisation de quatre programmes communs : a) réduction de la mortalité maternelle; b) alphabétisation des femmes et renforcement de leur pouvoir d'action; c) écoles saines et santé dans les écoles; et d) initiative en faveur de l'environnement en Afghanistan. Comme indiqué ci-dessus, les activités communes porteront sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de la base de données *DevInfo*.

50. L'aide fournie par la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et d'autres organisations bilatérales en faveur de l'éducation des filles sera mise à profit pour harmoniser les moyens à mettre en œuvre, et une collaboration sera instaurée avec l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants en vue de lutter contre les formes les plus abjectes du travail des enfants. Dans le secteur de la santé et de la nutrition, il est prévu de poursuivre la coopération avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

51. La communauté des ONG restera un partenaire important pour promouvoir les droits des enfants et des femmes et pour protéger les groupes vulnérables vivant dans des endroits reculés où les institutions et les services publics font défaut. Par le biais d'alliances avec les médias, les sociétés de communication, les fabricants de sels et d'autres partenaires, le secteur privé, qui commence à voir le jour en Afghanistan, sera invité à contribuer aux activités de programme.